



## **DECLARATION DE SOLIDARITE ENVERS HAÏTI**

Nous, les Chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique Latine et des Caraïbes, réunis au Sommet de l'Unité, profondément consternés devant les centaines de milliers de victimes, les millions de sinistrés, les incalculables dégâts matériels que le séisme du 12 janvier dernier a infligé à la nation haïtienne, exprimons notre plus sincère solidarité au peuple et au gouvernement d'Haïti.

En prenant pour base le devoir solidaire envers la première nation indépendante d'Amérique Latine et des Caraïbes, nous ratifions notre engagement à contribuer, au maximum de nos possibilités, à l'effort conjoint de notre région et de la Communauté internationale en faveur du peuple haïtien, en correspondance avec les priorités et les nécessités fondamentales qui seront définies par le gouvernement de cette République sœur et dans le plein respect de son autorité souveraine et du principe de non intervention dans les affaires internes.

Dans ce même ordre d'idées, nous soutiendrons le renforcement des institutions de l'état haïtien, dans le but de promouvoir l'efficacité de la coopération, le développement social et économique durable, l'approfondissement de la démocratie et la préservation de la paix et de la sécurité.

Nous manifestons notre détermination à poursuivre les efforts de coopération pour surmonter la grave crise due à cette catastrophe naturelle, ainsi que l'aide humanitaire, qui a bénéficié de l'inestimable soutien de nos peuples et de nos gouvernements, de la société civile et des organisations non gouvernementales de nos pays ainsi que de celui des organismes internationaux.

Nous exprimons également notre conviction qu'il est indispensable de renforcer la coordination régionale avec le gouvernement d'Haïti et avec les agences et les organismes internationaux, pour soutenir ce pays de manière efficace dans les travaux de reconstruction grâce à une division du travail, et pour réclamer l'arrivée des ressources promises qui rendront viable son développement durable à moyen et à long terme.

Nous soulignons le rôle de coordination qui échoit à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'assistance humanitaire et la reconstruction d'Haïti, dans ses phases de réponse précoce, de récupération, de réhabilitation et de transition vers le développement durable dans ses trois aspects : social, économique et environnemental. Cette coordination a pour but fondamental la mise en valeur optimale des actions d'assistance et de coopération, ainsi que d'éviter la fragmentation de ces efforts, et doit correspondre en tout aux priorités et aux besoins identifiés par le Gouvernement d'Haïti :

Nous exprimons finalement notre reconnaissance pour la tâche réalisée par la Mission de Stabilisation des Nations-Unies à Haïti (MINUSTAH), dont le personnel civil, militaire et policier apporte un soutien inappréciable sur le terrain pour satisfaire aux nécessités les plus urgentes, et nous rendons hommage à leurs membres, en particulier à ceux qui sont morts en service.

Nous exhortons les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à mettre en œuvre des procédures spéciales de régularisation migratoire en faveur des citoyens haïtiens.

Riviera Maya, le 23 février 2010

\* \* \*